



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009-1933 - LIMOCIDE
dossier lié n° 2008-0218

Maisons-Alfort, le 17 décembre 2009

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
LIMOCIDE, identique à PREV-AM**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par VIVAGRO, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation LIMOCIDE.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence PREV-AM, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2090127, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Considérant l'avis de l'Afssa n° 2008-0218 du 17 août 2009 relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation PREV-AM ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour LIMOCIDE est bien strictement identique à celle déclarée pour PREV-AM ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation LIMOCIDE, présentée par VIVAGRO, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit PREV-AM.

Marc MORTUREUX